

# NOTICE DE L'APPEL A PROJETS PEDAGOGIQUES CULTURE CHEVAL

(Année scolaire 2025-2026 – 6<sup>ème</sup> campagne)

## **OBJECTIFS DU DISPOSITIF CULTURE CHEVAL :**

La Manche étant une terre de cheval historique, l'enjeu est de transmettre une « culture cheval » chez les Manchois, dès le plus jeune âge, en valorisant les atouts de la filière dans son ensemble. Outre la pratique de l'équitation, sport identitaire du territoire, il convient ainsi de sensibiliser le jeune public à la diversité des métiers et des pratiques de loisirs de ce secteur.

## **PUBLICS CIBLES / STRUCTURES ELIGIBLES :**

Les publics cibles du dispositif sont les classes d'élèves du cycle 2 (CP, CE1, CE2) et 3 (CM1, CM2) scolarisés dans des établissements scolaires publics ou privés conventionnés avec l'Etat, y compris au sein des Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) et dans des établissements d'enseignement du milieu médico-social (Instituts Médico-Educatifs, Instituts Thérapeutiques, Educatifs et Pédagogiques).

## **DESCRIPTION DU DISPOSITIF / CRITERES D'ELIGIBILITE :**

Le dispositif s'adresse aux enseignants ayant la volonté de développer des projets de classe autour de la thématique du cheval au cours de l'année scolaire 2025-2026.

Pour répondre à l'appel à candidatures, l'enseignant ou l'équipe enseignante doit élaborer deux modules qui seront à mettre en pratique au 1<sup>er</sup> semestre 2026, à savoir :

▪ **Un module d'apprentissage en équitation (module Education Physique et Sportive)**

Ce module est basé sur six séances en centre équestre affilié à la Fédération Française d'Equitation. Les séances se déroulent sur des demi-journées et doivent permettre aux élèves de participer à des ateliers pratiques et théoriques. Ce module est co-construit par le responsable du centre équestre et l'enseignant de la classe, autour d'un projet pédagogique (projet pédagogique n°1, abrégé P1 ci-après).

▪ **Un module de découverte des métiers de la filière équine et du cheval dans la Manche**

Ce module est basé sur une (ou deux) intervention(s) sur un site extérieur par une structure (ou un professionnel) partenaire. Une intervention se déroule sur une demi-journée et est obligatoirement précédée d'une séance de préparation en classe. Ce module est co-construit par le(s) partenaire(s) et l'enseignant de la classe, autour d'un projet pédagogique (projet pédagogique n°2, abrégé P2 ci-après).

## **DEPENSES ELIGIBLES ET MODALITES DE L'AIDE FINANCIERE :**

Les dépenses éligibles sont décrites ci-dessous, elles sont liées aux frais engagés pour la mise en œuvre des deux modules pour la classe candidate :

- Les frais de prestation du centre équestre partenaire dans la limite de six séances (P1) ;
- Les frais de déplacement vers le centre équestre partenaire dans la limite de six trajets allers-retours (P1) ;
- Les frais de prestation d'autres structures ou professionnels partenaires dans la limite de deux interventions (P2) ;
- Les frais de déplacement vers d'autres structures ou professionnels partenaires dans la limite de deux trajets allers-retours (P2).

Le financement est envisagé à hauteur de 80 % des dépenses éligibles dans la limite d'une aide départementale de 2 500 euros par classe.

### **PROCEDURE DE CANDIDATURE :**

Le dépôt des candidatures est réalisé via une téléprocédure, c'est-à-dire par le remplissage d'un formulaire et le dépôt de pièces constitutives du dossier sur une plateforme en ligne. Le remplissage du dossier peut être réalisé en plusieurs fois avant sa transmission aux services.

Lien d'accès à la plateforme : <https://www.teleservices-manche.fr/culture-cheval-2025-2026/>

Ouverture de la téléprocédure : lundi 1<sup>er</sup> septembre 2025

Date de clôture de la téléprocédure : vendredi 17 octobre 2025

Il est préconisé :

- de déposer un dossier de candidature par classe, y compris pour des projets pédagogiques communs à plusieurs classes (1 compte utilisateur = 1 courriel = 1 dossier = 1 classe) ;
- préparer le dossier et rédiger les projets en amont du dépôt sur la plateforme en ligne.

### **CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE :**

Les équipes enseignantes disposent du livret ressources Culture Cheval (téléchargeable sur [manche.fr](http://manche.fr)) afin d'être accompagnés dans l'élaboration des projets pédagogiques (P1 et P2).

Le dossier de candidature en ligne comprend les quatre rubriques suivantes :

#### **Informations sur le candidat :**

- Etablissement : nom de l'établissement, établissement relevant d'un Territoire d'éducation rural, d'un réseau d'éducation prioritaire ou de la politique de la ville, établissement bénéficiaire ou non d'une aide départementale lors d'une précédente campagne
- Classe : niveau(x), nombre d'élèves, dispositif à besoins particuliers (nom, nombre d'élèves concernés, personne référente), cohorte d'élèves bénéficiaire lors d'une précédente campagne
- Enseignant : nom, prénom, courriel (renseigné à l'inscription), téléphone
- Directeur de l'établissement : nom, prénom, courriel, téléphone
- Association bénéficiaire des subventions : nom et N° SIRET de l'association.

#### **Module d'apprentissage en équitation / projet pédagogique n°1 (P1) :**

- Intitulé du projet pédagogique
- Nom du centre équestre partenaire
- Dates prévisionnelles des six séances au centre équestre (1 séance=1 demi-journée)
- Projet de séquence EPS (*en 8 000 caractères maximum, décrire :*
  - *Les objectifs éducatifs du projet,*
  - *Le programme des activités en classe et les compétences développées*
  - *Les moyens d'évaluation des élèves,*
  - *Les moyens de valorisation du projet au sein de l'établissement et à l'extérieur,*
  - *En quoi ce projet pédagogique s'intègre au projet d'école et au projet de classe et répond aux enjeux du socle commun de connaissances, de compétences et de culture)*
- Contenu des six séances d'apprentissage au centre équestre (*en 8 000 caractères maximum, décrire, pour chaque séance, le programme des activités proposées aux élèves, les atouts pédagogiques et les compétences développées*)
- Budget prévisionnel (*inscrire les dépenses et les recettes prévues pour la classe, les dépenses doivent être égales aux recettes. En cas de projets communs à plusieurs classes, expliciter les dépenses mutualisées*).

BUDGET PREVISIONNEL – EN EQUILIBRE -			
Dépenses (en € TTC)		Recettes (en € TTC)	
Frais de prestation centre équestre		Département (estimation de l'aide = 80% des dépenses éligibles dans la limite de six séances et de six déplacements)	
		Intercommunalité (sollicité ou accordé)	
Frais de déplacement vers le centre équestre		Commune (sollicité ou accordé)	
Autres dépenses (exemple : achat de matériel pédagogique). Ces dépenses sont à mentionner mais ne sont pas intégrées au calcul de l'aide.		Coopérative scolaire	
		Association de parents d'élèves	
		Participation des parents	
		Autre association (ESMS)	
<b>Total dépenses</b>		<b>Total recettes</b>	

**Module découverte des métiers de la filière équine et du cheval dans la Manche / projet pédagogique n°2 (P2)**

- Intitulé du projet pédagogique
- Nom de l'intervenant partenaire (et du second intervenant le cas échéant)
- Date prévisionnelle de l'intervention (et de la seconde intervention le cas échéant)
- Projet de séquence (*en 8 000 caractères maximum, décrire :*
  - *Les objectifs éducatifs du projet,*
  - *Le programme des activités en classe et les compétences développées*
  - *Les moyens d'évaluation des élèves,*
  - *Les moyens de valorisation du projet dans l'établissement et à l'extérieur,*
  - *En quoi ce projet s'intègre au projet d'école et au projet de classe et répond aux enjeux du socle commun de connaissances, de compétences et de culture)*
- Contenu de l'intervention ou des deux interventions (*en 8 000 caractères maximum, décrire le programme proposé aux élèves, les atouts pédagogiques et compétences développées par les élèves dans le cadre de l'intervention ou des interventions*)
- Budget prévisionnel (*inscrire les dépenses et les recettes prévues pour la classe, les dépenses doivent être égales aux recettes. En cas de projets communs à plusieurs classes, expliciter les dépenses mutualisées.*

BUDGET PREVISIONNEL – EN EQUILIBRE -			
Dépenses (en € TTC)		Recettes (en € TTC)	
Frais de prestation des intervention(s). Dans le cas où aucun frais n'est engendré, inscrire 0 et joindre une attestation d'intervention.		Département (estimation de l'aide = 80% des dépenses éligibles dans la limite de deux interventions et de deux déplacements)	
		Intercommunalité (sollicité ou accordé)	
Frais de déplacement vers le(s) site(s) extérieur(s)		Commune (sollicité ou accordé)	
Autres dépenses (exemple : achat de matériel) Ces dépenses ne sont pas éligibles et ne sont donc pas intégrées au calcul de l'aide.		Coopérative scolaire	
		Association de parents d'élèves	
		Participation des parents	
		Autre association (ESMS)	
<b>Total dépenses</b>		<b>Total recettes</b>	

**Pièces à joindre au format PDF :**

- Relevé d'identité bancaire de la structure bénéficiaire des subventions
- Devis du centre équestre partenaire dans le cadre du P1
- Devis ou attestation d'intervention d'un (ou deux) partenaire(s) dans le cadre du P2
- Devis du (des) transporteur(s) en cas de frais de déplacement de la classe
- Si besoin, des documents annexes détaillant les projets pédagogiques.

### **PROCEDURE DE SELECTION :**

Après la phase d'instruction des dossiers et l'étude de leur recevabilité (dossiers complets et répondant au cahier des charges), un jury de sélection se réunira en novembre 2025. Le jury sera composé de conseillers départementaux, d'un représentant de l'éducation nationale, d'un représentant de l'enseignement diocésain et d'un représentant du comité départemental d'équitation de la Manche.

La sélection du jury sera soumise à l'avis des élus de la commission permanente du conseil départemental au plus tard le 19 décembre 2025. En fonction du nombre de demandes et des délais nécessaires à l'instruction, le Département se réserve le droit de modifier ces échéances.

Au regard de l'enveloppe budgétaire allouée au dispositif, de la subvention moyenne accordée par classe lors des cinq précédentes campagnes et des disponibilités des partenaires équins, le Département prévoit d'accompagner financièrement 35 à 45 classes (700 à 900 élèves).

En cas de dépassement de l'enveloppe, une limite de classes bénéficiaires par établissement pourra être appliquée.

De plus, le jury arbitrera entre les dossiers déposés en se basant notamment sur la qualité du contenu pédagogique présenté et l'historique des demandes (établissement bénéficiaire ou non d'une aide lors d'une précédente campagne).

### **NOTIFICATIONS DES DECISIONS AUX ETABLISSEMENTS :**

Les décisions sont notifiées aux écoles après la commission permanente, par voie postale.

En cas de décision favorable : L'école recevra une notification du montant de subvention attribué.

En cas de décision défavorable, l'école recevra une notification la non-sélection de la candidature, avec mention des motifs de la non-sélection.

### **MODALITES DE PAIEMENT DE LA SUBVENTION :**

Un acompte correspondant à 80% du montant de subvention sera versé au plus tard courant janvier 2026.

Afin de recevoir le solde de subvention, l'établissement transmettra en fin d'année scolaire 2025-2026 :

- Les factures acquittées correspondant aux projets menés ;
- Quelques exemples de productions des projets menés ;
- Quelques exemples de valorisation des projets (articles de presse, publications ENT...)

### **VISIBILITE DU DEPARTEMENT :**

Le Département devra être associé à toute opération de communication organisée par l'établissement dans le cadre des projets financés. Le logo du Département devra être apposé sur tous les supports de communication liés aux projets (<https://www.manche.fr/logo-charte/>).

## **RENSEIGNEMENTS :**

Département de la Manche / Direction des nouvelles ruralités  
Annabelle LE BORGNE, Technicienne référente filière équine  
Tél : 02 33 05 97 68 / Mél : [annabelle.leborgne@manche.fr](mailto:annabelle.leborgne@manche.fr)  
Adresse : Maison du département, 98 route de Candol, 50050 Saint-Lô

Éducation nationale / DSDEN de la Manche / Conseillers pédagogiques EPS

### Circonscription de Cherbourg-Ouest

Elisabeth TISON  
Tél : 02 31 30 08 30  
Mél : [dsden50-cpc-eps-cherbourg-ouest@ac-normandie.fr](mailto:dsden50-cpc-eps-cherbourg-ouest@ac-normandie.fr)

### Circonscription de Cherbourg-Est

Sophie MARIE  
Tél : 02 33 23 61 93  
Mél : [dsden50-cpc-eps-cherbourg-est@ac-normandie.fr](mailto:dsden50-cpc-eps-cherbourg-est@ac-normandie.fr)

### Circonscription de Cherbourg-Ville

Pascaline DESCLAIR  
Tél : 02 33 23 61 89  
Mél : [dsden50-cpc-eps-cherbourg-ville@ac-normandie.fr](mailto:dsden50-cpc-eps-cherbourg-ville@ac-normandie.fr)

### Circonscription d'Avranches

Sophie BONNEMAINS  
Tél : 02 33 91 06 26  
Mél : [dsden50-cpc-eps-avranches@ac-normandie.fr](mailto:dsden50-cpc-eps-avranches@ac-normandie.fr)

### Circonscription de Carentan Les Marais

Marie BILLON  
Tél : 02 50 80 42 27  
Mél : [dsden50-cpc-eps-carentan@ac-normandie.fr](mailto:dsden50-cpc-eps-carentan@ac-normandie.fr)

### Circonscription de Coutances

Marie LUTTENUER  
Tél : 02 50 80 42 29  
Mél : [dsden50-cpc-eps-coutances@ac-normandie.fr](mailto:dsden50-cpc-eps-coutances@ac-normandie.fr)

### Circonscription de Granville

Isabelle EDELIN  
Tél : 02 33 91 06 22  
Mél : [dsden50-cpc-eps-granville@ac-normandie.fr](mailto:dsden50-cpc-eps-granville@ac-normandie.fr)

### Circonscription de Mortain

Carole BERNARD / Emily ROSE  
Tél : 02 33 91 06 33  
Mél : [dsden50-cpc-eps-mortain@ac-normandie.fr](mailto:dsden50-cpc-eps-mortain@ac-normandie.fr)

### Circonscription de Saint-Lô Nord

Aude PIEDVACHE  
Tél : 02 50 80 42 26  
Mél : [dsden50-cpc-eps-saint-lo-nord@ac-normandie.fr](mailto:dsden50-cpc-eps-saint-lo-nord@ac-normandie.fr)

### Circonscription de Saint-Lô Sud maternelle

Karine LUNEL  
Tél : 02 33 06 92 11  
Mél : [dsden50-cpc-eps-saint-lo-sud@ac-normandie.fr](mailto:dsden50-cpc-eps-saint-lo-sud@ac-normandie.fr)

Conseillère pédagogique départementale EPS

Magaly MARGRITE  
Tél : 06 30 96 99 06 / Mél : [dsden50-cpd-eps@ac-normandie.fr](mailto:dsden50-cpd-eps@ac-normandie.fr)

Education nationale / DSDEN de la Manche / Conseillers pédagogiques Saint-Lô ASH

Clémence DUBOS  
Tél : 02 33 06 95 94  
Mél : [dsden50-cpc-ash2@ac-normandie.fr](mailto:dsden50-cpc-ash2@ac-normandie.fr)

Sylvie AUVRAY  
Tél : 02 33 06 92 93  
Mél : [dsden50-cpc-ash1@ac-normandie.fr](mailto:dsden50-cpc-ash1@ac-normandie.fr)

Enseignement catholique

Laurent LECHAPELAYS, directeur diocésain de l'Enseignement catholique de la Manche  
Tél : 02 33 45 12 71 / Mél : [direction.ddec50@urecbsn.org](mailto:direction.ddec50@urecbsn.org)